



MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,
ET DES TRAVAUX PUBLICS

Antananarivo, le **06 APR 2020**

Le Ministre

à

N° 140 - MATP/Mi/20

Destinataires in Fine

Objet : Projet de loi sur les terrains à statut spécifique.

Référence : Lettre du 4 Avril 2020

Mesdames, Messieurs,

Faisant suite à votre lettre sus-référencée, il est rappelé que le processus pour l'élaboration de ce projet de loi a commencé en 2005 depuis la prévision de ce nouveau statut des terres par la loi n°2005-019 du 17 Octobre 2005.

Vu la complexité des statuts spécifiques de certaines catégories de terrains, le projet de loi y afférent n'a pas pu être élaboré en même temps que les textes sur les Propriétés Privées non Titrées en 2006 et les Domaines de l'Etat en 2008.

La réflexion en vue de l'élaboration du projet de loi sur les terrains à statuts spécifiques a été poursuivie avec la création du Comité de Révision des Textes sur le Foncier (CRTF) en 2011 et continue jusqu'à présent. La plateforme de la Société Civile, rassemblant toutes les sociétés Civiles, est représentée auprès du CRTF depuis 2011 et a participé à toutes les différentes réunions concernant l'élaboration de ce projet de loi.

De nombreux représentants de la Société Civile en plus de leurs représentants, membres du CRTF, ont participé au dernier atelier consacré à l'élaboration dudit projet de loi tel qu'il est consigné sur les fiches de présence des participants, jointes à la présente. L'absence de certains représentants de la Société Civile lors de cet atelier ne donne aucun droit de veto à suspendre le processus qui relève des prérogatives de l'Administration vu qu'il s'agit d'un projet de loi de l'initiative de l'exécutif.

Comme la période de confinement ne vous a pas empêché de se concerter pour formuler une demande commune de report de la prise de décision sur le Projet de loi en objet, l'Administration estime que cette période est aussi à valoriser pour approfondir les réflexions sur ce texte et exprimer vos observations et commentaires. Après la soumission de ce projet de loi auprès de la Commission sur la Réforme des Droits des Affaires, un atelier de restitution finale sera programmé.

A titre d'information, un programme d'acquisition d'orthoimage de couverture nationale est préparé actuellement par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publics (MATP) en collaboration avec les Partenaires Techniques et Financiers afin de résoudre les problèmes liés à la délimitation des statuts des terres à Madagascar dont les terrains à statuts spécifiques et réduire le coût pour leur sécurisation foncière.

Comptant sur une compréhension de votre part, veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.



NB :

Les observations et commentaires sont à envoyer à l'adresse e-mail: fondsnationalfoncier@gmail.com.

Copie à :

- Monsieur le Premier Ministre
"Pour Compte rendu"
- Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement
"Pour Information"

Destinataires :

- Monsieur l'Ambassadeur de l'Union Européenne à Madagascar
- Monsieur l'Ambassadeur de France à Madagascar
- Madame le Country Manager de la Banque Mondiale
- CRAAD-OI (Centre de Recherche et d'Appui pour les Alternatives de Développement - Océan Indien)
- Collectif pour la défense des terres malgaches - TANY
- ONG - Ezaka ho Fampandrosoana any Ambanivohitra
- ONG - FAHAZAVANA
- ONG - MIFANAMPI
- Transparency International - Initiative Madagascar (TI-MG)